

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20231207-D50_23DEC-DE

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1er décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS: Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS: Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU **LES EPESSES**: Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE: Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY **VENDRENNES**: Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE: Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération nº 05

SAINT PAUL EN PAREDS: Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET **SAINT MARS LA REORTHE**: Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération

05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs:

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU
Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET
Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Aurélie PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD
Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU
Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée : Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

 50. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAY – PRESENTATION SYNTHETIQUE – Rapporteur: Jean-Yves MERLET

En application du Code Général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement de son article L5211-39, le Syndicat Mixte du Bassin du Lay a établi son rapport annuel d'activité 2022.



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 085-248500621-20231207-D50_23DEC-DE

Département de la Vendée

Ce document est consultable en intégralité sur le site internet du Syndicat Mixte du Bassin du Lay http://www.bassindulay.fr/syndicat-mixte/rapport-activite-bassin-lay.htm, Syndicat mixte à la rubrique Rapports d'activités annuels à télécharger.

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'améliorer sa qualité.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 9 novembre 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2022 – Syndicat Mixte du Bassin du Lay.

Roger BRIAND, Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le : 1 8 DEC. 2023 Publié électroniquement le :

1 8 DEC. 2023

Pour copie conforme, Christophe HOGARD, Président

